

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 20 juin 2024

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 15 juin 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 11
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Ludovic PROISY

Brigitte MAINGUET

Charline DECARNIN

Judith TERNIER

Isabelle CANDELIER

Marie-Claire NAESSENS

Fabrice VAN BELLE

Théo VANENGLANDT

Christelle DELEPLACE

Éric TIRLEMONT

Yves MARTIN

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Denise DUCROUX donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS

Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Yves MARTIN

Vincent DELMER donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Guillaume LIETARD donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

/

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION [N°VDV20240620_13

AIDE AUX DEVOIRS 2024-2025

M. Le Maire RAPPELLE que :

Dans un souci d'offrir un service périscolaire de qualité et accessible à tous, la commune a mis en place « L'Aide aux Devoirs » pour les élèves du groupe scolaire Alain Decaux sur le temps périscolaire du soir dans la perspective de renforcer la réussite éducative de tous les enfants.

Il est souhaité la reconduction de ce service dans les mêmes conditions que les années précédentes soient :

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-215906090-20240620-VDV20240620_13-DE

- Ouvert à l'ensemble des élèves volontaires inscrits à l'école élémentaire de Vendeville
- Deux fois par semaine, dans les classes de l'école :
 - lundi de 17h00 à 18h00
 - jeudi de 17h00 à 18h00
- L'inscription se fait à la mairie
- Un titre de recette sera émis par la trésorerie directement aux familles
- Service facturé 10,00 € / mois / enfant inscrit
- L'intervenant (ou les intervenants) encadre(nt) au maximum 12 élèves
- Activité encadrée par des emplois de vacataire : personne recrutée pour accomplir une tâche bien précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés ne présentant aucun caractère de continuité ; Sa situation s'apparente à celle du prestataire de service engagé et payé pour exécuter un acte déterminé ; Sa rémunération est fixée sous la forme d'un forfait voté par l'organe délibérant pour une vacation qui s'évaluera en fonction de l'acte considéré.

M. LE MAIRE PROPOSE à l'Assemblée de reconduire ce service « Aide aux devoirs » pour l'année scolaire 2024/2025 et de l'AUTORISER ou son représentant à recruter le personnel nécessaire à la mise en place du dispositif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'approuver les tarifs 2024/2025 pour l'activité « Aide aux devoirs »**
- **D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à recruter le personnel nécessaire à la mise en place du dispositif.**

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire



Charline DECARNIN



Ludovic PROISY